



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

CONVOCATION

Date : 29/03/2024

Envoi le : 03/04/2024

Publication le : 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

Absents : 10

Pouvoirs : 08

Votants : 27

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET, Xavier BINET,
Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN,
Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

Absents :

Madame /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.
Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.
Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.
Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir Madame Odile RITOURET.
Madame Aurélie LERICHE avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.
Madame Lyn FAIPOUX avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.
Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240409-DEL_09042024_01-BF



DEL N° 09/04/2024-01 COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET VILLE.

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion du comptable public doit être approuvé préalablement au vote du compte administratif.

Les résultats budgétaires de l'exercice 2023, sans les reports 2022, sont repris dans le tableau ci-dessous qui est extrait du compte de gestion.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 132 101.71 €	6 606 973.67 €	8 739 075.38 €
Titres de recettes (b) émis	1 638 109.87 €	6 424 795.54 €	8 062 905.41 €
Réductions de titres (c)		250 617.86 €	250 617.86 €
Recettes nettes (d=b-c)	1 638 109.87 €	6 174 177.68 €	7 812 287.55 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 132 101.71 €	6 606 973.67 €	8 739 075.38 €
Mandats émis (f)	1 057 204.78 €	6 218 591.86 €	7 275 796.64 €
Annulations de mandats (g)	1 835.00 €	362 985.87 €	364 820.87 €
Dépenses nettes (h=f-g)	1 055 369.78 €	5 855 605.99 €	6 910 975.77 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	582 740.09 €	318 571.69 €	901 311.78 €
(h-d) Déficit			

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2023, tel qu'il lui a été présenté par le Comptable de la collectivité, dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Bertrand RITOURET

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **1.1.AVR.2024**

Et sa publication le site internet de la commune le : **1.1.AVR.2024**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240409-DEL_09042024_01-BF